

N/REF : 30/01/2026 11H03 C:024605 I:33998
V/REF : 1967353
V/Email reçu le Vendredi 30/01/2026 à 11H03

Asl Ilot des Arts
C/O CITYA AGENCE HENRY
12 AVENUE ALSACE LORRAINE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : ASL ILOT DES ARTS
53 COURS BERRIAT
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 05 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 53 BERRIAT GRENOBLE JARDIN DES ARTS
M BILLET 06 70 38 94 06
MOTIF : INTERVENIR POUR INONDATION - POMPE DE RELEVAGE
Donneur d'ordre : Mme O CHALAYE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 30/01/2026 A 15H45
INTERVENTION DEPUIS LA MONTÉE N° 53
CONTROLE DES EAUX DANS LES GARAGES
PAS D'INONDATION MAIS GROSSE ARRIVÉE D'EAU
LE POSTE DE RELEVAGE FONCTIONNE SUR UNE SEULE POMPE
LA POMPE CHEMISE COINCE DE TEMPS EN TEMPS AU DEMARRAGE ET A L'ARRET
CELLE-CI TOURNAIT EN CONTINU

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff déplacement sans intervention	1	57,08	57,08

TOTAL H.T.	57,08
T.V.A. a 10,00%	5,70
TOTAL T.T.C.En EURO	62,78

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN